



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2000/10
22 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Dixième session, 31 octobre - 2 novembre 2000

Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES PRINCIPAUX DE
LA COMMISSION ET DE L'ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE
DISTANCE COMPORTANT UN INTÉRÊT POUR LES TRAVAUX
DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE¹**

Note du secrétariat

1. La présente note contient des informations sur les activités du programme de travail d'autres organes subsidiaires principaux de la Commission qui sont susceptibles d'intéresser le Comité de l'énergie durable. Lesdites informations sont basées sur les rapports qui ont été publiés depuis la cinquante-quatrième session de la Commission.

A. COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Documentation : ECE/HPB/110, rapport de la cinquante-neuvième session

10.1.1 : Monographies nationales sur le logement

2. Ce projet devrait permettre aux gouvernements d'analyser leurs politiques et stratégies de logement, leurs cadres institutionnels et financiers pour le secteur du logement, et de comparer

¹ Tous les titres des activités de programme figurant dans le présent document sont ceux qui ont été utilisés dans les derniers rapports des organes subsidiaires principaux mentionnés.

les progrès réalisés au niveau international. Des recommandations visant à améliorer les politiques et pratiques relatives au logement représentent un élément essentiel du programme. Ce dernier a également pour but de fournir des renseignements aux investisseurs potentiels. Les monographies nationales sur le secteur du logement de la Bulgarie, la Pologne, la Slovaquie et la Lituanie ont été publiées.

10.1.2 : Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

3. Des monographies portant sur l'évolution des comportements de consommation dans cinq villes ont été réalisées et ont abouti par une démarche globale aux stratégies qui sont nécessaires pour parvenir à des modes de consommation et de production durables et pour susciter des initiatives communautaires tendant à promouvoir une utilisation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et les transports, et, ce faisant, à introduire la notion de durabilité dans la planification de l'utilisation des sols. Un nouvel atelier analysera les connaissances concrètes acquises dans le domaine d'une gestion écologiquement rationnelle des transports urbains associés à une planification durable de l'aménagement de l'espace. À partir des conclusions de l'atelier, des lignes directrices destinées aux gouvernements seront élaborées en vue d'être soumises à une réunion conjointe des bureaux des deux comités et, si elles étaient adoptées, à la cinquième Conférence ministérielle "Environnement pour l'Europe".

10.1.4 : Stratégies d'application des politiques de rénovation urbaine et de modernisation des logements

4. Au titre de cet élément de programme, le Comité a élaboré des monographies sur Vienne, Bratislava, Budapest et Ljubljana qui portaient sur les façons dont est assurée la mise en œuvre des politiques de rénovation et de modernisation. Une évaluation des quatre monographies a été également élaborée. L'accent est mis sur l'élaboration de stratégies visant à promouvoir des économies d'énergie.

10.1.6 : Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

5. Au titre de cet élément de programme, le Comité a analysé l'impact de la mondialisation de l'économie sur les villes et sa compatibilité avec les politiques de développement durable.

B. COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 : Énergie et environnement

6. Un atelier sur la façon d'améliorer l'environnement par le biais d'une réforme des prix de l'énergie a été organisé conjointement avec l'OCDE en coopération, avec le Comité de l'énergie durable, à Pruhonice (République tchèque), du 14 au 16 juin 2000 (CEP/2000/6). L'atelier a élaboré une série de recommandations à l'intention des États membres de la CEE. Le Gouvernement de la République tchèque a proposé à titre de suivi que le Comité des politiques de l'environnement et le Comité de l'énergie durable créent une équipe spéciale d'experts qui serait chargée d'élaborer des principes directeurs détaillés pour la réforme des prix de l'énergie visant à promouvoir un développement durable.

3.4 : Intégration des considérations environnementales dans les politiques sectorielles

7. Le Comité, à sa septième session, devra se prononcer sur la proposition de son bureau concernant la mise en œuvre d'un programme visant à améliorer l'intégration de considérations environnementales dans les politiques sectorielles, notamment celle qui concerne l'énergie.

01.2 : Études de performance environnementale

8. Des questions se rapportant aux liens entre l'environnement et l'énergie seront traitées dans des études sur l'efficacité des mesures environnementales visant à atteindre les objectifs des politiques environnementales nationales et à satisfaire à des engagements internationaux pertinents.

C. ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

1.2 : Examen du respect des obligations

9. Le Comité d'application de la Convention évaluera les résultats obtenus à l'aide d'un questionnaire utilisé pour communiquer des informations sur les stratégies et les politiques. Il sera procédé à un examen approfondi de l'application par les Parties des dispositions du Protocole de 1985 sur le soufre et du Protocole de 1988 sur les NO_x.

1.3 : Examen des stratégies et politiques

10. Un projet de document d'examen sera établi à partir des renseignements communiqués par les Parties en réponse au questionnaire (EB.AIR/1999/3, annexe II, tel que modifié) qui a été adressé aux Parties en janvier 2000. Le questionnaire a été révisé afin de tenir compte plus directement des obligations contractées par les Parties en vertu de la Convention et de ses protocoles. Les données à communiquer au sujet des émissions actuelles et futures seront présentées de façon détaillée.

D. COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Documentation : ECE/TRANS/133 et Add.1, rapport de la soixante-deuxième session

Élément de programme 02.4 : Construction des véhicules

11. Les véhicules routiers et leurs pièces de rechange sont homologués conformément aux règlements de la CEE annexés à l'"Accord de 1958". Le Règlement No 101 concerne directement les économies d'énergie et contient des dispositions uniformes relatives au mesurage de la consommation de carburant des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers (catégories M1 et N1), notamment le mesurage de la consommation d'énergie et de la plage de fonctionnement des véhicules électriques.

12. Afin de permettre une utilisation plus large des carburants gazeux, de gaz de pétrole liquéfié, (GPL) et de gaz naturel comprimé (GNC) le règlement No 83, qui porte sur les émissions de polluants gazeux des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers, a été

étendu aux véhicules fonctionnant au GPL et au GNC. Le même processus est en cours en ce qui concerne le Règlement No 49 sur le contrôle des émissions de polluants gazeux des moteurs/véhicules de grosse cylindrée. En outre, les normes de sécurité concernant les véhicules fonctionnant au GPL ont été relevées (Règlement No 67) et un nouveau règlement concernant les normes de sécurité applicables aux véhicules fonctionnant au GNC fait l'objet d'une procédure législative et devrait entrer en vigueur le 28 décembre 2000. La proposition en vue d'un nouveau projet de règlement sur la conversion au GPL ou au GNC de véhicules initialement conçus pour fonctionner à l'essence ou au gazole a été achevée et figure à l'ordre du jour du Comité d'administration de l'Accord de 1958.

02.8 : Protection de l'environnement et économies d'énergie dans les transports

Conférence régionale sur les transports et l'environnement

13. La CEE a été désignée comme chef de file pour appuyer la mise en œuvre de plusieurs éléments spécifiques du Programme commun d'action adopté par la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997) (ECE/RCTC/CONF.3/FINAL). La CEE est également chargée de suivre la mise en œuvre d'autres éléments du Programme commun d'action par les gouvernements et les organisations internationales.

14. En particulier, le chapitre II du Programme commun d'action intitulé "Favoriser les véhicules et les carburants moins polluants" contient des mesures internationales visant à promouvoir des véhicules à meilleur rendement énergétique (activités d) et f)) et introduire des carburants propres (activités h) et n)). Au niveau national, des mesures ont été arrêtées en vue d'éliminer progressivement les carburants au plomb (activité d)), réduire la consommation d'énergie du secteur des transports (activités e) et f)) et à améliorer et faire respecter la qualité des carburants (activités i) et j)).

15. L'examen à mi-parcours du suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement est prévu pour 2002 et devrait avoir lieu au cours d'une réunion conjointe du Comité des transports intérieurs et du Comité de la politique de l'environnement.

E. COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

a) **GROUPE DE TRAVAIL DES POLITIQUES D'HARMONISATION TECHNIQUE ET DE NORMALISATION**

Documentation : TRADE/WP.6/1999/18, rapport de la neuvième session

Définition régulière des orientations en matière de normalisation internationale par l'identification des secteurs présentant de l'intérêt pour les gouvernements des pays membres

16. La quatrième version révisée de la liste CEE des secteurs appelant une normalisation a été adoptée par le Groupe de travail à sa sixième session et publiée en 1996. La cinquième version révisée dans laquelle figureront des modifications proposées par les gouvernements des pays membres sera élaborée pour adoption en 2000.

b) GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Documentation : TRADE/CHEM/GE.1/2000/7, rapport de la troisième session

Développement économique et écologique durable (CHEMISEED) et autres questions concernant l'environnement et les ressources qui se posent dans l'industrie chimique

17. Cette activité du programme comprend plusieurs éléments concernant une utilisation plus efficace des matières premières et plus économique de l'énergie dans l'industrie chimique, notamment un séminaire sur l'analyse, les méthodes de traitement et la régénération des sols et eaux souterraines polluées qui s'est tenu à Paris en avril 1999. Un séminaire de suivi sur cette question aura lieu du 13 au 15 mars 2001. La base de données permanente CHEMLEX CD-ROM sur la législation relative aux produits chimiques permet de consulter les lois de 25 États membres de la CEE relatives à l'industrie chimique, notamment des dispositions concernant l'énergie; par ailleurs, la deuxième édition du CD-ROM est en cours de planification. La deuxième édition du Recueil sur les techniques de nettoyage des sols et les entreprises de régénération des sols a été publiée.

c) GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL D'EXPERTS DE L'ACIER

Documentation : TRADE/STEEL/GE.1/1999/6, rapport de la deuxième session

Évolution et perspectives à court terme de l'industrie de l'acier et du marché de l'acier : Étude annuelle

18. Le Groupe d'experts, à ses sessions annuelles, examine les tendances et les perspectives à long, moyen et court terme de l'industrie sidérurgique et du marché de l'acier. Il étudie en particulier les principales tendances de la production, de la consommation et du commerce de l'acier et des matières premières sidérurgiques, les tendances des investissements et des prix et tout autre problème important apparu en cours d'année.

Harmonisation des règlements

19. L'harmonisation des règlements relatifs à la protection de l'environnement est une préoccupation majeure du secteur sidérurgique des pays en transition. Il est nécessaire de réviser les règlements actuels et de s'attaquer aux problèmes les plus urgents. Le Groupe d'experts étudiera des projets qui pourraient mener à des échanges d'informations entre les producteurs d'acier et les représentants des gouvernements et vers l'harmonisation des règlements en vigueur dans le domaine de l'environnement. Un séminaire sur les aspects économiques des techniques non polluantes et de la gestion de l'énergie et des déchets dans l'industrie sidérurgique s'est tenu à Linz (Autriche) du 22 au 24 avril 1998.

F. COMITÉ DU BOIS

Documentation : ECE/TIM/91, rapport sur la cinquante-sixième session

09.1.6 : Perspectives de l'offre et de la demande de bois et de biens et services autres que la production de bois

20. L'approvisionnement en énergie est une utilisation finale majeure du bois; elle fait donc l'objet d'une surveillance régulière dans tous les aspects des activités du Comité du bois, notamment de statistiques publiées chaque année. Une équipe de spécialistes du recyclage et des interactions de l'énergie et des marchés a étudié les interactions entre les politiques énergétiques et forestières au cours d'un atelier qui s'est tenu à Istanbul, et cette question a été le thème spécial de la session de septembre 1998 du Comité. Le compte rendu des travaux de l'atelier sera publié bientôt en tant que document de travail du secrétariat de la CEE, à Genève, sur les forêts et le bois. La prochaine étude des perspectives, dont les préparatifs sont sur le point de commencer, aura peut-être comme thème central le rôle futur de l'énergie comme débouché pour le bois et l'influence probable des changements touchant les politiques énergétiques sur le secteur forestier.
